



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale

PARIS, le 7 JUIN 2019

Pôle social, jeunesse
et vie associative

à l'attention des services politique de la ville
DDCS Ile-de-France

Postes Fonjep CGET - politique de la ville Procédure campagne 2019

Objet : procédure FONJEP CGET 2019.

P.J. : - document de présentation de la campagne 2019 ;
- tableau de répartition des postes FONJEP pour l'Ile-de-France ;
- modèle de convention FONJEP ;
- modèles de lettre de notification (*refus, renouvellement et création*) ;
- annexe " Indicateurs dévaluation du projet ".

Le document de présentation ci-joint reprend les grandes orientations de la campagne FONJEP 2019 validées en CAR le 20 février dernier et précise les modalités de dépôt des demandes de subvention.

1 - Procédure

La campagne annuelle des FONJEP dédiés à la politique de la ville fera l'objet d'une dématérialisation des demandes via une interface sur le site gouvernemental « Démarches simplifiées » (<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonjep-politiqueville-drjscs-iledefrance>).

Les services départementaux politique de la ville réceptionnent les dossiers de demande des structures via l'interface. La composition de ces dossiers est la suivante :

- le dossier CERFA - 12156*05 dûment complété (*téléchargeable à partir de l'interface*) ;
- l'annexe " Indicateurs d'évaluation du projet (*téléchargeable à partir de l'interface*) " ;
- le CV de la personne salariée si celle-ci est identifiée au moment de la demande.

Pour une première demande de subvention, le demandeur devra joindre en complément :

- les statuts de l'association ;
- les comptes approuvés du dernier exercice clos (*ou le rapport du commissaire aux comptes*) ;
- le dernier rapport d'activités de la structure approuvé.

Les services départementaux politique de la ville instruisent les dossiers sur la base des critères figurant dans le document de cadrage et sur la base des indicateurs d'évaluation du projet envisagés.

La DRJSCS communiquera aux services départementaux politique de la ville un tableau de proposition de programmation harmonisé. Les services départementaux politique de la ville renseigneront et retourneront à la DRJSCS à l'adresse suivante : drjscs-idf-fonjep@jscs.gouv.fr pour le 15 juillet, accompagné de pièces administratives communiquées à la DRJSCS pour signature par le directeur régional : conventions et notifications (*refus, création, renouvellement*).

La DRJSCS procèdera ensuite à la saisie des dossiers dans l'extranet du FONJEP.

2 - Echancier

- 20 février 2019 début de la campagne ;
- 25 juin 2019 date limite de dépôt des demandes (*vague 1*) ;
- 30 septembre date limite de dépôt des demandes (*vague 2*).